

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Procuration 4

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 07/09/2026

Date d'affichage de la convocation : 07/09/2026

Date d'affichage de la délibération : 16/09/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, Mr PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME GLEYESSES Lucie, MR SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME CHANSAREL Frédérique, MR CAPART Aurélien, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire, MR BECAÏS Anthony, MR TURL Grégory

Ont donné procuration : MME MOËNNARD Charlotte à MME RIVOIRE Marion, MR VERGER Guillaume à Mr DOLIN Nicolas, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva à Mr JAIME Emmanuel, MME LATGER Lucie à MME JEULIN-CARREY Florence

Lucie GLEYESSES a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-93 Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire, non permanent, compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir remplir les fonctions d'agent des services techniques ;

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

La création d'un emploi non permanent d'agent des services techniques au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 21 septembre 2026 au 31 août 2027

Cet agent assurera des fonctions d'agent des services techniques à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La délibération est adoptée à :

18

• VOIX POUR

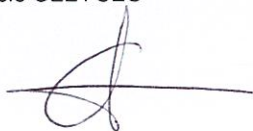
1

• ABSTENTION

• VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Lucie GLEYESSESLa Maire,
Marion RIVOIRE